



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2010

L'an deux mil dix, le jeudi neuf décembre à 20 heures 00 minute le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le trois décembre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **15**

Nombre de votants : **21**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Brigitte BONNAUD, Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Laurent VINCELOT, Marylène CLEMENT, Céline VALEZE, Alain THUILLIER, Yannick AUTIN, Claude POUPINOT, Bruno PAROLDO.

Absents non excusés : Pascal BRANDEAU, Marie-Luce BESSONNET.

Absents excusés : Alain CHAUFFIER, Frédéric ECALLE, Christian TALON, Olivier COURTOT, Daniel RABOTEAU, Thierry MOUCHARD.

Pouvoirs : Alain CHAUFFIER à Brigitte COMPETISSA, Frédéric ECALLE à Laurent COCHELIN, Christian TALON à Alain THUILLIER, Olivier COURTOT à Céline VALEZE, Daniel RABOTEAU à Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD à Yannick AUTIN.

Secrétaires de séance : Raymond CAILLETON, Bruno PAROLDO.

INTERVENTION DE MADAME IGLE REPRESENTANT LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GUIRANDE

Préalablement à la séance du conseil Municipal, Madame IGLE, technicienne du syndicat présente au conseil municipal des actions du contrat de restauration et d'entretien (C.R.E) de la Guirande, de la Courance et du Mignon, qui doivent permettre d'améliorer la qualité des cours d'eau et de répondre aux objectifs de la Directive Cadre de l'eau (DCE), c'est-à-dire atteindre un bon état écologique de la Courance en 2021. Elle relate l'inventaire des rives du bief chabot au Conseil municipal, expliquant au Conseil Municipal les erreurs commises par les propriétaires riverains ainsi que les mesures à prendre par le syndicat afin d'éviter l'envasement du bief.

APPROBATION PROCES-VERBAL DU 18 NOVEMBRE 2010

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 18 NOVEMBRE 2010 qui leur a été transmis avec la convocation et le présent rapport de présentation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal à l'unanimité.

POINTS FINANCIERS

BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES INVESTISSEMENT (02.12.2010)

DEPENSES IMPREVUES : RESTE 35 100.00 € (APRES DM2)

OPERATION	ESTIMATION	DEPENSE REELLE	observations
ARTICLE 204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	31 046.97		
• Participations rue giannesini et rue des moulins	2 700.00		
• PVR CHAMBEAUX (solde)	18 920.82		
Financement caserne NIORT	8 510.00	8 512.51	
ARTICLE 205 - LOGICIEL GESTION DU CIMETIERE	1 800.00	1 375.40	
OPERATION 00 NON AFFECTEE art 2168	5 400.00	4 799.31	Remise en état terrain de foot Couvert par dm2
OPERATION 098 – BATIMENTS	96 600.00	Réalisé au 02.12 = 90 488.00	
• Mairie	68 087.58	Coût supplémentaire pour peinture des portes bois 986.96	CM du 12.07.2010
• alarmes école et atelier	900.00		Payé en opération 129
• toiture TDP	6 800.00	6 727.91	CM du 30.04.2010
• toiture dojo		7 508.37 + 1 148.16	CM du 30.04.2010 CM du 12.07.2010
• chauffe-eau cantine	4 000.00	2 266.94 + travaux en régie	CM du 30.04.2010
• velux salle polyvalente	4 000.00	3 002.50 (engagé, non réalisé)	CM 18.11.2010
• porte coupe feu école maternelle	1 650.00		CM du 30.04.2010
• porte et chassis local bascule	2 902.33		CM du 30.04.210

OPERATION 114 – VOIRIE	154 278.34	Réalisé au 02.12.2010 = 103 099.21 €	
Peinture routière	5 000.00		
divers (bassee, rue des moulins, rue de la garenne, shopi, salle polyvalente, allée gendarme Thierry, rue des chambeaux etc...)	149 278.34	Bicouche : 120 955.69 Publicité MAPA : 143.52	CM DU 30.04.2010
OPERATION 125 – ECLAIRAGE PUBLIC Divers à déterminer	25 000.00		A DETERMINER

OPERATION	ESTIMATION	DEPENSE REELLE	OBSERVATIONS
OPERATION 129 – MATERIEL	60 460.00	Réalisé au 02.12.2010 = 41 571.61	
• ORDINATEURS MATERNELLE + ECRAN INFORMATIQUE URBANISME + IMPRIMANTE ATELIERS	1 500.00	3459.50	CM DU 12.07.2010
• 3 TBI PRIMAIRE	10 500.00	9 886.14	CM DU 24.06.2010
• VIDEOPROJECTEUR PRIMAIRE	830.00	825.24	CM DU 11.01.2010
• IMPRIMANTE PRIMAIRE	150.00	304.02	CM du 25.02.2010 + cartouches
• BACS ALBUMS	520.00	461.99	CM DU 12.07.2010
• MOBILIER BOUTS DE CHOUX	1310.00	1 025.49	CM du 12.11.2009
• PLAQUE VIBRANTE	1 900.00	1 842.44	CM du 30.04.2010
• PERCEUSE-VISSEUSE	360.00	345.85	CM du 30.04.2010
• MEULEUSE	170.00	168.99	CM du 30.04.2010
• BALAYEUSE	2 400.00	1853.80	CM du 30.04.2010
• TONDEUSE	7 200.00	7 152.08	CM du 30.04.2010
• DEFIBRILLATEURS	3000.00	1 960.60	CM du 30.04.2010
• ECHAFAUDAGE	1 140.00	1 136.20	CM du 30.04.2010
• COMPLEMENT ECHAFAUDAGE	740.32	740.32	CM du 12.07.2010
• BARRIERES	1 140.00	1 136.20	CM du 30.04.2010
• PODIUM	4 500.00	4 485.00	CM du 30.04.2010
• 10 TABLES	840.00	837.20	CM du 30.04.2010
• ALARMES	637.92 + 224.85	637.92 + 224.85	Inscrit initialement en 098
• JEUX ENFANTS LES TONNELLES	8 000.00	NEANT	disponible
• JEUX ECOLE MATERNELLE		477.00	CM 12.07.2010
• REFRIGERATEUR CEL		299.99	CM 12.07.2010
• LANCE A BRULER		380.78	CM 12.07.2010
• 1 VEHICULE	15 000.00	EVALUE A 21 100.00 POUR 2 Véhicules électriques = prévoir DM en dépenses + 3 000.00 SI ACHAT EN 2010 (recettes 10 000.00)	
OPERATION 146 – PLANTATIONS	1 000.00		
OPERATION 148 – EXTENSION CIMETIERE	61 000.00		
• mur	50 000.00		
• plantations	1 000.00		
• monument pour urnes	10 000.00	3 109.60 (TTC)	CM 9 septembre
OPERATION 150 – GROUPE SCOLAIRE	40 000.00	27 683.81 + 1 628.95	CM 12.07.2010 CM 09.09.2010

OPERATION 0151 – DEFENSE INCENDIE	50 000.00		A déterminer
OPERATION 154 – RUE DU STADE	33 589.00		Dm 3 – CM du 9.09.2010
SOLDE ROCHE + PARTICIPATIONS + MO DDEA		Ch. 21 et 23 9 780.77 € Art. 204 (participations) • C gal pour chaussée en agglomération : 7 889.00 € • SIEDS (nouvelle convention) 12 958.00 € • France télécom : 2 842.00 €	RECETTES : • DGE + proxima = 73 909.65 € au lieu des 42 050.00 € prévus. • Programme syndicat environnement (C Gal) = - 7 916.00 € pour élec - 3 568.00 € pour réseaux Ft
OPERATION 0157 – ROUTE DES GRANGES	150 000.00		D.G.E refusée

BUDGET EAU – DEPENSES D'INVESTISSEMENT – ARTICLE 2315 IMMOBILISATIONS EN COURS

INSCRIT = 165.696.27

REALISE AU 02.12.2010 = 128 467.20

RESTE A PAYER :

- maîtrise d'œuvre pour service haut : 2 051.30
- maîtrise d'œuvre pour expertise réseau : 4 151.40
- factures SAUR reprise branchements plomb : 671.79 + 653.74 + 2 440.79 (dans le cadre du marché à bons de commande)

TOTAL = 138 436.22

DROITS DE PLACE POUR LES COMMERCANTS AMBULANTS

Le Conseil Municipal avait convenu de ne pas faire payer de droits de place en 2010 aux commerçants ambulants participant au marché.

Les autres tarifs avaient été fixés à :

- camion outillage : 48.00 € par jour
- forains : 15 € par jour

Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer la gratuité pour les commerçants participant au marché pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

TARIFS GITE COMMUNAL 2011

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la nouvelle convention du mandat de gestion avec les Gîtes de France pour l'année 2011 et de renouveler l'adhésion pour l'année 2011.

Les commissions revenant aux Gîtes de France sont pour l'année 2011 :

- 17 % en haute et très haute saison
- 16 % le reste de l'année
- Rétrocession de 6 % lorsque la commune adresse à Gîtes de France la demande de réservation d'un nouveau client (client n'ayant jamais contacté le service réservation auparavant).
- Commission tarif longue durée : 8 %

Les calendriers 2011 sont définis comme suit :

Très haute saison	Du 09 juillet 2011 au 20 août 2011
Haute saison	Du 02 au 09 juillet 2011 Du 20 au 27 août 2011
Moyenne saison	Du 07 mai 2011 au 02 juillet 2011 Du 27 août au 01 octobre 2011
Vacances de printemps	Du 09 avril 2011 au 07 mai 2011
Vacances d'hiver	Du 12 février 2011 au 12 mars 2011 Du 22 octobre 2011 au 02 novembre 2011 Du 17 décembre 2011 au 02 janvier 2012
Basse saison	Du 08 janvier 2011 au 12 février 2011 Du 12 mars 2011 au 09 avril 2011 Du 01 octobre 2011 au 22 octobre 2011 Du 02 novembre 2011 au 17 décembre 2011 Du 02 janvier 2012 au 07 janvier 2012

Madame le Maire propose de reconduire les tarifs appliqués en 2010, soit :

Location longue durée (4 semaines)

Pour toute location à cheval sur deux saisons, le tarif sera calculé au prorata du nombre de jour pour chaque saison.

Basse saison	Moyenne saison	Vacances de printemps	Vacances d'hiver
1039 €	1139 €	1139 €	1139 €

Toute journée supplémentaire sera calculée au prorata suivant la saison et le nombre de jours.

Location Semaine et courts séjours

Pour toute location à cheval sur deux saisons, le tarif sera calculé au prorata du nombre de jour pour chaque saison.

➤ Tarifs semaines

	Tarif semaine	Journée complémentaire
Très haute saison	462 €	66 €
Haute saison	430 €	61 €
Moyenne saison	388 €	55 €
Vacances de printemps	388 €	55 €
Vacances d'hiver	388 €	55 €
Basse saison	357 €	51 €

➤ Tarifs courts séjours :

	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits
Très haute saison	231 €	297 €	363 €	429 €
Haute saison	215 €	277 €	338 €	400 €
Moyenne saison	194 €	250 €	305 €	361 €
Vacances de printemps	194 €	250 €	305 €	361 €
Vacances d'hiver	194 €	250 €	305 €	361 €
Basse saison	178 €	230 €	280 €	332 €

Location 'linge de maison'

Aucun prorata ne sera appliqué à ces tarifs ni pour les locations inférieures à la semaine ni pour les journées complémentaires.

- draps (la paire et par semaine) : 10 €
- linge de table et de toilette (par personne et par semaine) : 7 €

Frais de dossier

Frais de dossier : 13 €

En réponse à la demande de Madame VALEZE, Madame le Maire indique que, pour l'année 2010, les dépenses liées au gîte communal s'élèvent à environ 4 917 €, les recettes enregistrées à ce jour s'élèvent à 5 560 €.

Monsieur THUILLIER demande le taux d'occupation du gîte en 2010. L'information lui sera donnée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS COMMUNAUX

Le régime indemnitaire des agents de la communauté d'agglomération de Niort ayant été revu en septembre 2010, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter sur une période de 3 ans le régime indemnitaire des agents communaux de catégorie C, ceci afin de se rapprocher de celui attribué aux agents de la CAN, soit :

MONTANTS BRUTS MENSUELS – BASE 35 H/semaine

GRADE	INDEMNITE	MONTANT BRUT ACTUEL * (65 %)	BASES	COEF MAXI TEXTES	Coef Moyen CAN	Montant brut moyen CAN Base 35 H	+ Prime Vacances	COEF. PROPOSE au bout de 3 ans, soit en 2013	MONTANT PROPOSE Base 35 H Au bout de 3 ans, soit en 2013	% TOTAL (PV comprise)
Agent Maîtrise Principal	IAT	232.37	490.05	8	6.02	245.84		6.02	245.84	
	IEM	0	1158.61	3	1.82	175.72		1	96.54	
	TOTAL	232.37				421.56	483.56		342.38	71
Agent Maîtrise (Echelle 5)	IAT	222.70	469.67	8	5.46	213.69		5.46	213.70	
	IEM	0	1158.61	3	1.69	163.17		1	96.54	
	TOTAL	222.70				376.86	438.86		310.24	71
Agent Technique Principal 2 ^{ème} classe (Echelle 5)	IAT	168.69	469.67	8	4.18	163.60		4.18	163.60	
	IEM	44.41	1158.61	3	1.04	100.41		1	96.55	
	TOTAL	213.10				264.01	326.01		260.15	80

Adjoint tech 2^{ème} classe (Echelle 3)	IAT	105.96	449.28	8	4.04	151.26		4.04	151.26	
	IEM	58.12	1143.3 7	3	0.97	92.42		1	95.28	
	TOTAL	164.08				243.68	305.68		246.54	81
Adjoint adm 1^{ère} classe (Echelle 4)	IAT	109.50	464.30	8	3.99	154.38		3.99	154.38	
	IEM	58.12	1173.8 6	3	0.98	95.87		1	97.82	
	TOTAL	167.62				250.24	312.24		252.20	81
Adjoint adm 2^{ème} classe (Echelle 3)	IAT	105.96	449.28	8	4.04	151.26		4.04	151.26	
	IEM	58.12	1143.3 7	3	0.98	92.42		1	95.28	
	TOTAL	164.08				243.68	305.68		246.54	81
Adjoint animation 2^{ème} classe (Echelle 3)	IAT	166.61	449.28	8	4.04	151.26		4.04	151.26	
	IEM	0	1143.3 7	3	0.97	92.42		1	95.28	
	TOTAL	166.61				243.68	305.68		246.54	81
ATSEM principal 2^{ème} classe (Echelle 5)	IAT	110.69	469.67	8				4.18	163.60	
	IEM	59.67	1173.8 6	3				1	97.82	
	TOTAL	170.36							261.42	
ATSEM 1^{ère} classe (Echelle 4)	IAT	110.69	464.30	8				4.04	156.31	
	IEM	58.12	1143.3 7	3				1	92.28	
	TOTAL	168.81							248.59	

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'atteindre les taux d'IAT et IEM présentés pour chaque grade d'ici 2013, la progression par année étant fixée comme suit :

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

	COEFFICIENT au 01.01.2011	COEFFICIENT au 01.01.2012	COEFFICIENT au 01.01.2013
Agent de Maîtrise principal	5.8	5.91	6.02
Agent de Maîtrise	5.61	5.54	5.46
Agent technique principal 2 ^{ème} classe	4.27	4.22	4.18
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	3.23	3.64	4.04
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	3.22	3.6	3.99
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	3.23	3.64	4.04
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	4.31	4.18	4.04
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	3.28	3.73	4.18
ATSEM 1 ^{ère} classe	3.23	3.64	4.04

INDEMNITE D'EXERCICE ET DES MISSIONS DES PREFECTURES

	COEFFICIENT au 01.01.2011	COEFFICIENT au 01.01.2012	COEFFICIENT au 01.01.2013
Agent de Maîtrise principal	0.33	0.67	1
Agent de Maîtrise	0.33	0.67	1
Agent technique principal 2 ^{ème} classe	0.64	0.82	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	0.74	0.87	1
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	0.74	0.87	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	0.74	0.87	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	0.33	0.67	1
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	0.74	0.87	1
ATSEM 1 ^{ère} classe	0.74	0.87	1

Se sont prononcés pour : 19
 Abstention : 2

REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le Conseil Municipal avait décidé, le 14 octobre 2010 de créer 7 postes d'agents recenseurs et de les rémunérer en fonction du nombre d'imprimés remplis.

Il est nécessaire aujourd'hui de fixer précisément le montant à attribuer à chaque agent recenseur.

ETUDE COMPARATIVE REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ANNEE 2011 (montants bruts)

COMMUNE	BASES REMUNERATION	TOTAL BRUT LOGEMENTS / HABITANTS
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN 2006	- feuilles de logement : 0.50 € - bulletins individuels : 1.00 € - formations (2 demi-journées) : 40.00 € - prime forfaitaire : 100.00 €	160 417 637.00 €
VILLE DE NANCY 2011 (107 235 habitants)	- forfait 40 % basé sur l'indice majoré 292 (1 ^{er} indice de la Fonction publique), soit 540.82 € brut - feuille de logement : 0.86 € - bulletin individuel : 0.66 €	935.64 €
VILLE DE FIGEAC 2011 (10 677 habitants)	- feuille de logement : 2.00 € - bulletin individuel : 2.00 € - forfait : 250.00 €	1 404.00 €
VILLE DE BONNES 2011 (1 700 habitants)	- montant brut 1 380.00 €	1 380.00 €
VILLE DE RENNES 2011 (213 096 habitants)	- montant brut : 1 366.00 €	1 366.00 €
VILLE DE CHERBOURG 2011 (41 563 habitants)	- feuille de logement : 1.00 € - bulletin individuel : 1.00 € - formations (2demi-journées) : 50.00 € - prime forfaitaire : 150.00 €	777.00 €

VILLE DE SAINT-ESTEPHE 2011 (1 737 habitants)	- feuille de logement : 0.65 € - bulletin individuel : 1.30 € - formations (2 demi-journées) : 44.00 € - prime forfaitaire transport : 110.00 €	800.10 €
VILLE DE INDRE 2011 (3 816 habitants)	- feuille de logement : 1.13 € - bulletin individuel : 1.72 € - formations (2 demi-journées) : 60.00 €	958.04 €
VILLE DE SAINTES 2011 (25 628 habitants)	- Feuille de logement : 1.13 € - Bulletin individuel : 1.78 € - Formations : 2 X 53.97 €	1 031.00 €
Propositions FRONTENAY-ROHAN-ROHAN 2011	- feuille de logement : 1.13 € (selon dotation INSEE) - bulletin individuel : 1.71 € - formations (2 demi-journées) : 60.00 € - tournée de reconnaissance : 30.00 €	983.87 €

PROPOSITION ENQUETE FAMILLE /LOGEMENT

SELON DOTATION INSEE

- formation (1/2 journée) = 30.00 €
- bulletin individuel famille/logement : 1.70 € (concerne 2 secteurs, 360 personnes)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

Pour le recensement de la population :

- feuille de logement : 1.13 €
- bulletin individuel : 1.71 €
- formation : 30.00 € par séance de formation
- tournée de reconnaissance : 30.00 €

Pour l'enquête « famille-logement » :

- formation : 30.00 € la séance de formation
- bulletin individuel : 1.70 €

APPROBATION DES TRANSFERTS DE CHARGE DE LA C.A.N

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 29 novembre 2010 (cf annexe)

Celui-ci est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il porte notamment sur les transferts de charges.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le rapport et les annexes de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 29 novembre 2010 pour l'année 2010,
- prend acte du montant net global des transferts de l'ensemble des communes, qui s'élève à 1 339 185.13 €.

La commission générale de la C.A.N, réunie le 29 novembre 2010 s'est vue présenter le « Projet Politique communautaire 2008-2014 » ainsi que les modalités de redéfinition du « pacte de solidarité financière » joint à la présente délibération et permettant sa mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2011 (cf annexe).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend connaissance du « projet politique communautaire » précité,
- approuve le « pacte solidarité financière »
- approuve les conditions de révision, dans le cadre de l'article 77 de la loi de finances 2010, de l'attribution de compensation versée pour 2011 aux communes et inscrite dans la nouvelle dotation communautaire telle qu'elle ressort du tableau joint, soit un total de 21 585 698 € dont 165 745 € pour la commune de Frontenay-Rohan-Rohan.

INFORMATIONS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de programmer une commission plénière afin de présenter l'avancement du projet de réhabilitation-extension de l'école élémentaire et de débattre sur les demandes de subventions à déposer en 2011. Eventuellement, un Conseil Municipal extraordinaire pourra être programmé pour délibérer sur les demandes de subventions liées à ce dossier.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les manifestations du week-end :

- arbre de Noël organisé par l'AEPAPED 79 et le LION'S CLUB
- goûter de Noël des Mamans bis
- fête de la Sainte Barbe au centre de secours

Elle annonce le programme de « la science se livre » dans les médiathèques de la C.A.N et particulièrement à Frontenay-Rohan-Rohan en Février 2011.

La C.A.N a prévu de déplacer les arrêts de bus afin d'en améliorer la sécurité :

- rue Migault
- l'arrêt de bus de la Mairie sera déplacé le long de la salle polyvalente
- des travaux provisoires sont prévus à Faugerit. Un projet de rétrécissement de chaussée est en cours de discussion avec les services du Département.

La chorale Niortaise TEMPO rencontre actuellement des problèmes de disponibilité de salle pour ses répétitions. Elle sollicite la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pour 2 répétitions à des dates où la salle est libre de toute location et propose en contre partie une animation gratuite le 21 juin ou lors de la fête communale.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Madame le Maire signale à l'assemblée que le balayage de la voirie sera réalisé le 23 décembre prochain.

Elle communique la date d'une prochaine réunion le 6 janvier sur le thème de la démographie médicale dans le marais poitevin.

Elle signale que la balayeuse a été utilisée pour débayer la route principale lors de l'épisode neigeux et rappelle à cette occasion que chacun doit débayer son trottoir en cas de neige ou de verglas.

Madame le Maire donne lecture du courriel d'un parent d'élève concernant l'entrée de l'école maternelle rue de la Victoire. La décision prise par Madame le Maire, après consultation et accord unanime du Conseil Municipal y est jugée « débile ». A réception de cet écrit, madame le Maire a joint son auteur par téléphone, lui proposant plusieurs rendez-vous.

Aucune des propositions n'a semblé convenir à cette personne.

Le livre « se souvenir de Frontenay-Rohan-Rohan et de son canton » de Françoise CHAUFFIER et Guy BRANGIER (Geste édition) a été présenté au public le 4 décembre dernier. Cette manifestation a été un franc succès.

Philippe REY donne rendez-vous aux conseillers municipaux et au public présent au prochain « Marché de Noël », le 19 décembre prochain.

Il signale l'installation d'un nouveau podologue, d'une diététicienne, d'un nouveau masseur-kinésithérapeute, la réouverture de IBISCUS-PAYSAGE, ainsi que l'installation d'une entreprise de chauffage et couverture.

Bernard BARAUD indique que 115 personnes ont participé au goûter des aînés et remercie les personnes venues l'aider, conseillers municipaux et membres du CCAS.

Claude POUPINOT signale un stationnement gênant de véhicule à l'angle des rues de la Victoire et des Moulins, en particulier le matin.

Madame le Maire répond aux questions posées quant à la panne de chauffage survenue pendant une matinée à l'école maternelle et annonce qu'il a été prévu de procéder à une vérification des niveaux de fuel tous les 15 jours afin de ne plus rencontrer de problème à l'avenir.

Alain THUILLIER signale un problème d'éclairage au niveau du cabinet médical. Madame le Maire lui répond que l'éclairage public est effectivement dégradé régulièrement et que l'entreprise INEO a été contactée pour effectuer les réparations.

Raymond CAILLETON ajoute que des protections mécaniques seront installées afin de limiter les dégradations.

Il note que :

- les installations de Noël sont installées.
- Les agents techniques municipaux ont également procédé à la taille des arbres et de la haie du stade avec la nacelle qui avait été louée pour les éclairages de Noël.
- Les installations sanitaires sont protégées du gel.
- Les réparations prévues sur la route des granges seront réalisées en fonction de la météo.

Céline VALEZE alerte le Conseil Municipal sur l'urgence des réparations à faire sur le chemin des grêles. De nombreuses mobylettes empruntent ce chemin.

Laurent COCHELIN annonce le programme du printemps de la poésie qui aura lieu du 7 au 20 mars 2011. Le 10 mars, les Brigades d'Intervention Poétique se produiront devant les écoles Frontenaysiennes.

Les résultats du week-end du Téléthon sont satisfaisants, malgré les conditions météorologiques très défavorables. Le bilan chiffré sera présenté au conseil municipal lors de la prochaine séance. Les recettes semblent être équivalentes à celles de l'édition 2009.

Des contacts ont été pris avec l'association CRENEAU de Sansais, pour un éventuel partenariat avec la Commune pour une programmation culturelle.

La séance se termine à 22 h 10.

